



Assemblée générale

Cinquante et unième session

48^e séance plénière

Jeudi 31 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale poursuit cet après-midi l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1996.

Les membres se rappelleront qu'au moment de lever la 47^e séance plénière ce matin, il restait encore un siège à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie.

Conformément au règlement intérieur, nous allons maintenant procéder au quatrième tour de scrutin secret pour le siège qui reste à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie.

Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, ce quatrième tour de scrutin sera limité aux deux États du Groupe des États d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du précédent tour de scrutin, à savoir Sri Lanka et le Viet Nam.

Des bulletins de vote marqués «B» vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter.

Les bulletins de vote marqués «B», pour les États d'Asie, seront déclarés nuls s'il contiennent le nom d'un État autre que Sri Lanka et le Viet Nam ou s'ils contiennent plus d'un nom.

Sur l'invitation du Président, M. Amirbekov (Azerbaïdjan), M. Brauwers (Belgique), M. Nor (Brunéi Darussalam), M. Soulama (Burkina Faso) et M. Estevez (Guatemala) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 30, est reprise à 15 h 40.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe B - États d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	168
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	168
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	167
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	112
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

Sri Lanka	112
Viet Nam	55

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, Sri Lanka est élu membre du Conseil économique et social

pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1997.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite Sri Lanka pour son élection.

Les 18 États suivants ont donc été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1997 : Allemagne, Cap Vert, Chili, Cuba, Djibouti, El Salvador, Espagne, France, Gambie, Islande, Japon, Lettonie, Mexique, Mozambique, République de Corée, Sri Lanka, Turquie et Zambie.

Je remercie les scrutateurs et le Secrétariat de leur assistance dans cette élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 15 b) de son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.